

***P.V. du Conseil de l'Institut de Psychologie
Du 12 novembre 2024***

Composition du Conseil :

Membres élus présents : G. Michael – A.R. Galiano - R. Minjard - B. Clavel - P.J. Chantepie - M. Doumergue – L. Dutriaux - G. Talfournier - P. Rozet - S. Iacovelli – F-X. Pénicaud -

Membres de droit présents : T. Leroy

Membres élus absents ou excusés : F.D. Camps (procuration) - E. Vayre (procuration) - E. Laneyrie (procuration) – B. Gay - S. Le Pontois (procuration) - T. Ez zajjari - I. Ramet - C. Vidal - I. Douskas - E. Monteil - C. Campant

Membres invités présents : B. Mézière – S. Caillaud - E. Jacquet

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil du 8 octobre 2024 (vote)

Le PV du conseil du 8 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2. Projet de développement de l'Institut

○ ***Informations sur l'avancée des groupes de travail***

Les GT ont tous démarré et en sont à l'état des lieux, ce qui a parfois nécessité de ne pas suivre strictement les consignes du CoDEP. Il faut prioriser les axes d'amélioration. L'équipe de direction assure la coordination et fait des points réguliers afin de donner des pistes d'orientation. Au moins un membre de l'équipe de direction participe à chaque GT. Un document « point d'étape » mensuel qui synthétise l'avancée des travaux des GT sera transmis aux membres du conseil.

Sur les premières réunions, il faut retenir :

- Pour le GT Locaux, l'enjeu prioritaire était de savoir comment réaménager la salle Lagache mais à la suite de l'état des lieux, le GT s'oriente sur une projection plus globale de l'ensemble des locaux occupés par l'Institut de Psychologie.

- le GT formation manque d'enseignants chercheurs, le travail s'est donc orienté sur le plan de formation des personnels BIATSS.

- les GT examens et emplois du temps ont réalisé un diagnostic intégrant toutes les étapes du processus, depuis le début de l'organisation jusqu'aux résultats, en listant les difficultés rencontrées.

- le GT outils numérique va rechercher des solutions techniques et a commencé par le planning des surveillances d'examen.

- le GT centre d'application a fait le recensement des organismes et des contacts pour partager les expériences de création de structures du même type.

- les GT communication interne et externe ont fusionné et un rendez-vous avec la DIRCOME a permis d'obtenir de cette dernière qu'elle dédie une équipe projet pour aider le GT.

Le rythme de travail est donc relativement soutenu et il est redit que tous les personnels peuvent intégrer les GT s'ils le souhaitent. Les étudiants sont pour l'instant peu présents, il faut donc

s'interroger sur la stratégie de communication. Il est également nécessaire de réfléchir à l'intégration des personnalités extérieures du conseil.

Un message sera transmis aux personnalités extérieures afin de les solliciter, en même temps que l'envoi du CR de la séance du conseil et du diaporama.

- **Point sur l'appel à projets pédagogiques**

Sur l'enveloppe de 2400 euros initialement prévue pour la participation financière de l'Institut aux projets d'intérêt pédagogique des enseignants et des étudiants, 1 300 euros ont été alloués à des projets pédagogiques soumis au Conseil, et 643 euros ont été réellement dépensés. La direction souhaite donc interroger les membres du conseil sur le maintien de la procédure en 2025, puisque la dépense de 2024 semble très inférieure à celui des années précédentes. Le cas échéant, un appel à projet doit être relancé pour un avis du Conseil en janvier 2025 pour le 1er semestre et un second pour un avis du Conseil en juin pour le 2ème semestre 2025.

Après discussions, les membres du conseil s'expriment en faveur de la reconduite du dispositif en 2025.

3. Informations pédagogiques

- **Mon Master – campagne 2024/25 (présentation et vote)**

Les éléments relatifs aux capacités d'accueil (COL et CAL), aux modalités d'examen des candidatures, aux attendus, et aux critères d'admission en Master doivent être transmis à la Direction de la Formation de façon anticipée par rapport à l'année dernière car le calendrier de paramétrage de la campagne Mon Master a été avancé.

La seule modification par rapport à la campagne 23-24 porte sur la CAL du master PPCP qui a obtenu un accord du CA en 2024 pour une réduction de sa CAL de 160 à 120 à la rentrée 2025. En outre, pour ce même Master, les responsables pédagogiques proposent d'organiser un examen écrit sur table pour la sélection des candidatures qui aurait lieu le 1er samedi après la fermeture de la campagne de candidature. Cette proposition doit être validée par la Direction de la Formation.

Il sera possible de communiquer auprès des étudiants de l'Institut de Psychologie sur la campagne Mon Master lors de la journée de l'Institut du 5 décembre 2024. Les supports de communication vont être retravaillés.

Le conseil a pris connaissance des éléments soumis au vote et mentionnés dans les deux tableaux fournis par la Direction de la formation (nommés TMM0 et TMM2) et n'ont pas de commentaires.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés les deux tableaux qui seront transmis à la direction de la formation pour vote à la CFVU.

4. Informations administratives :

- **Retour sur la campagne d'emploi 2025**

Tanguy Leroy informe le conseil du retour de la DRH demandant de transmettre les fiches de poste de PR pour le Laboratoire EMC et le poste de MCF pour le DIPHE. Il faut probablement en déduire que la demande de création du poste de PR pour le GREPS est refusée mais rien n'est sûr. A la date du conseil, la direction de l'Institut n'a pas reçu d'autres informations relatives au résultat de la campagne d'emploi 2025. L'arbitrage sur la campagne d'emploi BIATSS 2025 devrait être connu d'ici peu. La direction n'a pas non plus de retour sur la dotation Masse Salariale et la dotation de fonctionnement pour le budget 2025.

Une discussion est engagée concernant les moyens alloués à l'Institut pour les formations, et notamment sur les marges de manœuvre que pourraient susciter le dispositif des "excédents mobilisables" actuellement calculés exclusivement pour les formations en alternance. Il est rappelé que l'application du dispositif pour la formation continue est pour le moment envisagée par les services centraux, mais n'aura dans l'immédiat ; dans l'attente, l'augmentation éventuelle des recettes

suscitées par la FC ne s'accompagne d'aucune augmentation du potentiel de dépenses, qui reste fixé par le budget de fonctionnement général alloué à l'Institut. Les membres du conseil s'interrogent alors sur la nécessité de s'orienter vers l'alternance dans nos formations initiales pour générer des excédents mobilisables. L'auto-évaluation des formations dans le cadre du processus d'accréditation constitue un bon moment pour réfléchir à l'évolution de notre offre de formation dans cette perspective.

Une suggestion est faite de solliciter le conseil local de santé mentale (CSLM) et de réfléchir avec les partenaires de terrain à la mise en place d'une licence professionnelle. Il faut cependant identifier le débouché professionnel précis d'une telle formation. Par exemple, un.e conseiller.e de la mission locale sensibilisée à la psychologie pourrait sûrement mieux orienter les jeunes qu'une conseillère sans formation à la psychologie. Il faut veiller cependant à cibler le besoin qui devra s'intégrer dans le paysage local sans dévaluer le diplôme de master (il ne faut pas laisser les partenaires imaginer qu'un titulaire d'une licence professionnelle pourra réaliser le même travail qu'un psychologue). Le CSLM pourrait aider l'Institut à se positionner dans le paysage local mais il faut aussi évaluer la charge de travail lié à l'organisation et l'animation d'une formation de licence professionnelle pour les enseignants qui accepteraient de s'investir dans le montage d'une telle formation. Pour rappel, à ce sujet, certaines formations (notamment le master PTO) avaient envisagé le passage à un format "mixte" (majorité des étudiants en FI, certains étudiants en alternance) lors de la précédente phase d'accréditation mais le projet n'a pas abouti faute de financement d'un CPP dédié par l'Université. De fait, certains parcours pourraient être plus appropriés que d'autres pour un passage en alternance dans la mesure où ils répondent à des besoins spécifiques de structures qui sont prêtes à financer les formations de leurs futurs salariés (PTO, typiquement, mais peut-être pas uniquement).

5. Questions diverses

○ *Choix d'ouverture des DU pour l'année 2025*

Voir présentation de Marjolaine Doumergue.

Pour différentes raisons, les DU doivent être soutenables financièrement avec un engagement de l'Institut de ne pas ouvrir plus de 5 DU en même temps pour ne pas surcharger les personnels BIATSS qui en assurent la gestion. Il est rappelé aussi que nos DU ont des modes de fonctionnement très différents (sur un an, sur un an et demi, sur deux ans...) pour répondre aux besoins du terrain.

Marjolaine Doumergue dresse l'état des lieux des différents DU et indique que le DUAGTA n'a pas atteint de seuil de soutenabilité permettant d'ouvrir en 2025. L'ouverture est donc reportée en 2026. Le DUCTI n'ouvrira pas en 2025 non plus car la promotion en cours termine en mars 2025.

Il reste donc à trancher sur l'ouverture des 4 autres DU en fonction de leur soutenabilité financière. D'après les estimations, le résultat ("bénéfice") prévisionnel total pour ces quatre DU est estimé à 25 357 euros, certains DU étant toutefois déficitaires. Marjolaine Doumergue demande au Conseil son accord sur le principe de faire compenser les DU entre eux, donc qu'on acte bien que les DU sont globalement excédentaires et qu'on puisse tous les ouvrir, même ceux qui sont déficitaires, avec une possibilité d'ajuster le budget de fonctionnement en fonction des formations plus ou moins soutenables. En outre, sur le plan RH, une politique d'ingénierie pédagogique serait à définir au sein de l'Institut pour les DU.

Tanguy Leroy rappelle que les recettes prévisionnelles sont estimées sur la base des inscriptions supposées mais que l'Institut ne récupère rien de ces recettes. Autrement dit, l'université alloue à l'Institut uniquement une dotation fixe de fonctionnement en dépenses (y inclus les dépenses relatives aux DU), qui est indépendante du résultat en recettes de la formation continue. Le résultat excédentaire des DU n'est donc pas mobilisable par l'Institut qui doit donc impérativement contenir ses dépenses indépendamment du montant de cet excédent.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le principe de compensation des résultats des DU entre eux.

- ***Point sur le calendrier d'évaluation HCERES***

Le calendrier d'évaluation du HCERES est en cours de diffusion et la présidence organise des rencontres avec chaque direction de composante pour préparer cette auto-évaluation et la prochaine accréditation. L'idée sous-jacente est de ne pas faire table rase de l'accréditation actuelle et prévoir plutôt des modifications à la marge. Le travail d'auto-évaluation est surtout l'occasion de nous interroger sur nos pratiques et il y a un intérêt à partager les modes de fonctionnement entre les composantes et au sein des composantes. Une réunion d'information ("atelier") par le HCERES destinée aux directions de composantes et aux responsables de mentions est prévue le 10 décembre 2024.